

## SOUS LES 'WEÏ SEPTENTRIONAUX.

La sixième année Thaï-phing-tchin-kiun du règne de Thaï-wou-ti ( 445 ), il parut un décret qui ordonna la punition du Thou-kou-hoen (1) Mou-li-yan. Celui-ci se réfugia dans le pays de Iu-thian, dont il tua le roi.

On lit dans la Vie de Thaï-wou-ti, que cette sixième année, à la quatrième lune, on battit Mou-li-yan, prince des Thou-kou-hoen, dans le pays de Yen-phing-pe-lan. A la huitième lune, ce chef se réfugia à l'ouest, dans le pays de Iu-thian.

La Notice sur Iu-thian donne, au sujet de cet événement, les détails suivans : Le royaume de Iu-thian est au nord-ouest du Thsieï-mo, et au nord des montagnes Bleues, à plus de 200 li. A l'est, il est éloigné du pays des Chen-chen, de 1,500 li; au midi, il est à 2,000 li du royaume des femmes; à l'ouest (2), il est à 1,000 li

---

(1) Les Thou-kou-hoen étaient des Tartares orientaux établis dans le Tangut. Voyez l'Hist. des Huns, tom. I, pag. 193.

(2) Ces mots entre parenthèse sont pris de l'Histoire des Souï. Note du rédacteur chinois.